

Saverdun, le 22 février 2021

Affaire suivie par : Laurent ROUSSEL  
Responsable Foncier-Environnement  
Tel : 05 61 60 91 35 / 06 66 77 66 69  
Courriel : laurent.rousseau@colas-so.com

**Préfecture de l'Ariège**

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation**

2 rue de la Préfecture  
BP 40087  
09007 FOIX Cedex

**A l'attention de Madame La Préfète**

**Objet : Nouvelle organisation – fusion GAIA dans CMGO**

Madame la Préfète,

La société GAÏA a déposé en date du 29 juillet 2019 auprès de vos services un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la législation sur les installations classées. Cette demande concerne la réouverture et l'extension d'une installation de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante au lieu-dit « Las Plantos » sur la commune de Varilhes (09).

Nous tenons à porter à votre connaissance que dans le cadre d'une réorganisation de l'activité des matériaux du Groupe Colas en France, la société GAÏA a pour projet de fusionner au sein de la société **Carrières et Matériaux du Grand Ouest** (ci-après « CMGO ») **le 1<sup>er</sup> avril 2021**, ce qui aura pour conséquence le transfert universel du patrimoine de GAÏA au profit de CMGO, en ce compris le projet susmentionné.

Cette opération constitue une simple mesure de réorganisation interne du groupe Colas.

A compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, les établissements de GAÏA seront transférés à la société CMGO, mais l'ensemble des interlocuteurs resteront inchangés. Le personnel, le matériel et le savoir-faire propres à chacun des établissements et sites GAÏA seront exactement les mêmes qu'auparavant, garantissant ainsi la pérennité des activités, des projets et des engagements pris jusqu'ici par GAÏA.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette information, qui n'impacte aucunement le projet de réouverture et d'extension de notre installation de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, CMGO venant simplement aux droits et aux obligations de GAÏA au terme de l'opération de fusion mentionnée.

Vous trouverez joint aux présentes une présentation de la société CMGO et de ses capacités techniques et financières.

Nous restons à votre disposition pour tout complément ou précision, et vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Laurent ROUSSEL  
Responsable Foncier GAÏA



## Identité du demandeur

Dénomination sociale	<b>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST (CMGO)</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiées
Numéro SIREN	537 433 187
Code APE	0812Z - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
Capital	7 323 000 €
Adresse du siège social	<u>Adresse actuelle</u> : 2 rue Gaspard Coriolis - 44300 NANTES <u>Adresse suite à la fusion</u> : Avenue Charles Lindbergh - 33700 MERIGNAC
Nom et qualité du dirigeant	M. <b>Pascal TRECOS</b> , Président de la société CMGO (et actuel gérant de la société GAÏA)

Le Kbis de la société CMGO est joint en Annexe A.

## Capacités techniques

La société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO) est la société de production de matériaux de la société COLAS CENTRE-OUEST. La société GAÏA est quant à elle la société de production de matériaux de la société COLAS SUD-OUEST.

Du fait de la réorganisation de l'activité routière du Groupe COLAS en France, les entités COLAS CENTRE-OUEST et COLAS SUD-OUEST ont été réunies au sein de « COLAS FRANCE Territoire Ouest ». Le siège de cette entité, est basé avenue Charles LINDBERGH à MERIGNAC (33700), ancien siège de COLAS SUD-OUEST et de GAÏA.

Suite à la fusion GAÏA - CMGO, le siège de COLAS FRANCE Territoire Ouest accueillera aussi le siège de CMGO, regroupant ainsi tous les directions destinées à assister les différents centres travaux, carrières et industries du groupe (administrative et financière, ressources humaines, juridique, matériel, qualité-sécurité-environnement, industries, matériaux, achats, communication, commerciale, technique, foncier).

CMGO dispose à cette date de 21 sites de production et de 4 plateformes dédiées au recyclage et au négoce. Créé en 2010, comptant 189 collaborateurs, CMGO regroupe ses activités en Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou et produit 6 millions de tonnes de granulats.

Ces moyens seront renforcés par ceux de GAÏA décrits au chapitre 7.2 (capacités financières) en page I-56 du dossier de demande d'autorisation environnementale. Elle bénéficiera également de l'expérience du groupe COLAS dans l'exploitation d'installations de Stockage de déchets non dangereux (ISDND) accueillant notamment des déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes.

Rappelons également que le personnel, le matériel et le savoir-faire propres à chacun des établissements et sites GAÏA demeureront inchangés. Le personnel GAÏA de Varilhes ayant déjà exploité une installation de stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes de 2009 à 2016, CMGO bénéficiera ainsi de l'expérience précédemment acquise pour l'exploitation de ce type d'activité. Le projet consiste en effet simplement à la reprise de l'exploitation de l'installation existante et à l'extension de sa capacité de stockage.

Ainsi, CMGO dispose des capacités techniques et du savoir-faire nécessaires pour conduire l'exploitation de l'installation de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante de « Las Plantos » sur Varilhes (09).

## Capacités financières

La société CMGO présente une situation financière permettant d'exploiter le site concerné dans les règles de l'art.

CHIFFRES CLES DE CMGO	2019
CA	67 647 K€
Capitaux propres	20 988 K€
Résultats	-1 839 K€
Capital social	7 323 K€
Provisions pour risques et charges	7 563 K€
Endettement	71 262 K€

Le bilan sur l'exercice 2019 est joint en Annexe B.

Il ressort de l'analyse de la notation Banque de France (cote C3++ : excellente capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers), et de la lettre d'honorabilité de la banque LCL, reproduits respectivement en Annexes C et D, que la société CMGO présente une situation permettant de conduire l'exploitation conformément à la réglementation et avec professionnalisme.



**ANNEXE A :**  
**EXTRAITS KBIS CMGO**





N° de gestion 2011B02541

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

à jour au 17 septembre 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 537 433 187 R.C.S. Nantes  
*Date d'immatriculation* 21/10/2011  
*Dénomination ou raison sociale* **CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
*Capital social* 7 323 000,00 Euros  
*Adresse du siège* 2 rue Gaspard Coriolis 44300 Nantes  
*Nomenclature d'activités française (code NAF)* 0812Z  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 20/10/2110  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Président**

*Nom, prénoms* TRESKOS Pascal Guy René  
*Date et lieu de naissance* Le 25/02/1977 à Saintes (17)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 27 chemin de la Basse Gaudinière 44300 Nantes

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine  
*Immatriculation au RCS, numéro* 672 006 483 Nantes

**SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

- *Mention n° 22 du 21/08/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION GEORGES CARRIERES FORME JURIDIQUE SAS SIEGE SOCIAL Carrière de la Lande 89811 PLUMELIN RCS 331 966 978 RCS LORIENT - approuvée lors de l'AGE du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012
- *Mention n° 23 du 21/08/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION ARNAUD FORME JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL Route de Parthenay 85120 LA TARDIERE RCS 304 826 696 RCS LA ROCHE SUR YON - approuvée lors de l'AGE du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012
- *Mention n° 24 du 21/08/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION CARRIERES BONIN FORME JURIDIQUE SAS SIEGE SOCIAL La Gilbretière 85280 LA FERRIERE RCS 344 754 353 RCS LA ROCHE SUR YON - approuvée lors de l'AGE du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012
- *Mention n° 25 du 01/09/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION CARRIERES DE GONDIN FORME JURIDIQUE SARL A ASSOCIE UNIQUE SIEGE SOCIAL LA BOURGONNIERE 53300 LA HAIE TRAVERSAINES RCS 310 792 791 LAVAL (approuvée par AG en date du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012)
- *Mention n° 28 du 09/09/2014* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION CARRIERES DU PATIS FORME JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL 8 les Grands Champs du Pâtis 44116 VIEILLEVIGNE RCS 388 034 928 NANTES - approuvée lors de l'AGE du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012
- *Mention n° 30 du 06/03/2015* SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE D'EXPLOITATION DES CARRIERES DE PLOURAY FORME JURIDIQUE SARL SIEGE SOCIAL Le Samedy 56770

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nantes**

IMMEUBLE RHUYS  
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND  
BP 86209  
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 2011B02541

PLOURAY RCS LORIENT 352 689 517 (fusion au du 18.7.2013 avec effet rétroactif au 01.01.2013)

- Mention n° 31 du 04/06/2015

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :  
DENOMINATION SOCIETE ROUTIERE DELHOMMEAU FORME  
JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL 53 RUE GUY AUTRET 29000  
QUIMPER RCS 375781846 RCS QUIMPER - LE 31/12/2012

- Mention n° 34 du 04/06/2015

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :  
DENOMINATION CARRIERES LOTODE FORME JURIDIQUE SAS  
SIEGE SOCIAL POULMARCH 56390 GRANDCHAMP RCS 877 080 259  
RCS VANNES - LE 31/12/2012

- Mention n° 36 du 05/10/2016

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :  
DENOMINATION HELARY GRANULATS FORME JURIDIQUE SAS  
SIEGE SOCIAL Lieudit Roglazou 22970 PLOUMAGOAR RCS 312 610  
181 SAINT BRIEUX - (approuvée par AG en date du 31.12.2012 avec effet rétroactif au 01.01.2012)

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	2 rue Gaspard Coriolis 44300 Nantes
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'exploitation de toutes carrières et sablières et la vente de tous matériaux destinés à la construction ou aux travaux publics et privés, transport public routier de marchandises (et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur) pour le transport de marchandises
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	0812Z
<i>Date de commencement d'activité</i>	04/10/2011
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Le Pâtis 44116 Vieillevigne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de carrières et de sablières et vente de matériaux, transport public routier de marchandises (et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur)
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	CARRIERES DU PATIS
<i>Adresse</i>	8 les Grands Champs du Pâtis 44116 Vieillevigne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	388 034 928 Nantes
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	CARRIERES DU PATIS
<i>Adresse</i>	8 les Grands Champs du Pâtis 44116 Vieillevigne
<i>Numéro unique d'identification</i>	388 034 928

<i>Adresse de l'établissement</i>	route de Pornic - Lieudit les Maraîchères 44340 Bouguenais
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Dépôt, vente, négoce de granulats.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/06/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	LAFARGE GRANULATS OUEST
<i>Adresse</i>	125 rue Robert Schuman 44800 Saint-Herblain
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	589 200 575 Nantes



**Greffé du Tribunal de Commerce de Nantes**

IMMEUBLE RHUYS  
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND  
BP 86209  
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 2011B02541

*Nom du journal d'annonces légales* Ouest France  
*Date de parution* 10/07/2018  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

*Adresse de l'établissement* rue des Pontreaux 44340 Bouguenais  
*Activité(s) exercée(s)* Dépôt, vente, négoce de granulats.  
*Date de commencement d'activité* 29/06/2018  
*Origine du fonds ou de l'activité* Achat  
*Précédent propriétaire*  
*Dénomination* LAFARGE GRANULATS OUEST  
*Adresse* 125 rue Robert Schuman 44800 Saint-Herblain  
*Immatriculation au RCS, numéro* 589 200 575 Nantes

*Nom du journal d'annonces légales* Ouest France  
*Date de parution* 10/07/2018  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

*R.C.S. La Rochelle*  
*R.C.S. Saint-Brieuc*  
*R.C.S. Brest*  
*R.C.S. Quimper*  
*R.C.S. Châteauroux*  
*R.C.S. Saint-Nazaire*  
*R.C.S. Lorient*  
*R.C.S. Vannes*  
*R.C.S. Niort*  
*R.C.S. La Roche-sur-Yon*  
*R.C.S. Poitiers*

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- *Mention n° 20 du 21/03/2014* Cession de branche d'activité de transport routier de marchandises des Bassins Bretagne Nord et Bretagne Occidentale de Carrières et Matériaux du Grand Ouest à ROUXEL TP n° 435 243 001 RCS LORIENT à compter du 31.01.2014

- *Mention n° 27 du 09/09/2014* Par ordonnance en date du 5.9.2014 Monsieur le juge chargé de la surveillance du RCS a autorisé la modification de l'origine du fonds déclaré sis à VIEILLEVIGNE Le pâtis, en indiquant "Fusion absorption" au lieu et place de Création

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



**ANNEXE B :**  
**BILAN COMPTABLE CMGO (2019)**



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0002 rue Gaspard Coriolis 44307 NANTES CEDEX 03		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 3 7 4 3 3 1 8 7 0 0 0 1 1			Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice N clos le, 31/12/2019							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	0	0		
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	18 919 714	3 819 950	15 099 765	
		Fonds commercial (1) AH	AI	859 579	329 090	530 490	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	6 897 113	3 665 967	3 231 146	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	4 975 664	1 003 212	3 972 451	
		Constructions AP	AQ	3 958 135	2 570 392	1 387 743	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	106 586 232	67 665 529	38 920 703	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	3 936 150	3 294 867	641 283	
		Immobilisations en cours AV	AW	2 750 421		2 750 421	
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	80		80	
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	1 056		1 056	
		Prêts BF	BG	418 354		418 354	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	2 869		2 869	
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	149 305 366	82 349 006	66 956 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	8 081 134		8 081 134	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	18 889 402	7 759 291	11 130 111	
		Marchandises BT	BU	201 121		201 121	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	123 561		123 561	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	11 333 065	152 330	11 180 735	
		Autres créances (3) BZ	CA	1 746 883		1 746 883	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE				
	Disponibilités CF	CG	473 273		473 273		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI					
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	40 848 439	7 911 621	32 936 818
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif* (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	190 153 806	90 260 627	99 893 178	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	426	(3) Part à plus d'un an CR	602 449		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 7 323 000.....)	DA	7 323 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	22 373 160	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	91 669	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	-7 015 522	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-1 838 638	
	Subventions d'investissement	DJ	54 392	
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	20 988 060
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 306 537	
	Provisions pour charges	DQ	6 255 970	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	7 562 506	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 045 346	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	49 084 356	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	80 312	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 234 131	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 254 153	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 913 173	
	Autres dettes	EA	1 714 142	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	17 000	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	71 342 612	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	99 893 178	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68 476 529		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	54 691 593	FE	9 528	FF	54 701 122	
		FG	12 942 028	FH	4 241	FI	12 946 269	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	67 633 621	FK	13 770	FL	67 647 391	
	Production stockée*					FM	3 879 374	
	Production immobilisée*					FN	127 118	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 864 696	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 273 276	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	75 791 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-75 776	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	13 141 478	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	766 025	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	34 736 252	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 066 441	
	Salaires et traitements*					FY	8 219 623	
	Charges sociales (10)					FZ	3 343 004	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	8 065 889
							GB	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 764 988
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 311 374	
	Autres charges (12)					GE	821 755	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	77 161 056	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-1 369 200	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	38	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	486 767	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	486 767	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-486 767	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-1 855 929	

Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 14 624
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 14 624
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 0
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 14 624	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK -2 667	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 75 806 517	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 77 645 155	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN -1 838 638	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 414 511	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 673 405	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
QP SUB INVEST VIREE RESULTAT		14 624	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	26 676 407	KE		KF		0	
CORPORELLES	Terrains				KG	4 998 275	KH		KI		191 038	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 114 410	KK		KL		0
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	307 755	KN		KO		0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	1 520 229	KQ		KR		140 859
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	105 755 593	KT		KU		1 625 697
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 896 948	KW		KX		0
		Matériel de transport*				KY	686 617	KZ		LA		33 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	551 574	LC		LD		0
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		0
	Immobilisations corporelles en cours				LH	526 805	LI		LJ		3 537 686	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	119 358 206	LO		LP		5 528 279	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	80	8V		8W		0	
	Autres titres immobilisés				1P	1 056	1R		1S		0	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	396 656	1U		1V		30 863	
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	397 792	LR		LS		30 863	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	146 432 404	ØH		ØJ		5 559 142		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	26 676 407	LW	26 676 407	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	213 650	LY	4 975 664	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	0	MB	2 114 410	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD	125 118	ME	182 637	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	1 661 088	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	1 314 069	MJ	2 109 127	MK	106 586 232	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	24 892	MN	2 872 057	MO
		Matériel de transport				IV		MP	206 473	MQ	513 144	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	625	MT	550 949	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV	0	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	-1 314 069	MZ	0	NA	2 750 421	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY	0	NG	2 679 884	NH	122 206 602	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	80	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	1 056	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	6 296	2F	421 222	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	6 296	NK	422 358	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4	0	ØK	2 686 180	ØL	149 305 366	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		PE	6 392 104	PF	1 392 412	PG	0	PH	7 784 517
Terrains		PI	638 302	PJ	138 371	PK	0	PL	776 673
Constructions	Sur sol propre	PM	1 541 739	PN	61 745	PO	0	PQ	1 603 484
	Sur sol d'autrui	PR	189 598	PS	12 689	PT	125 118	PU	77 169
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	838 622	PW	51 116	PX	0	PY	889 738
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	63 010 657	QA	6 215 508	QB	1 560 635	QC	67 665 529
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 211 759	QE	162 299	QF	24 892	QG	2 349 166
	Matériel de transport	QH	669 322	QI	12 088	QJ	199 366	QK	482 044
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	444 620	QM	19 661	QN	625	QO	463 656
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	69 544 620	QV	6 673 477	QW	1 910 636	QX	74 307 461
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	75 936 724	ØP	8 065 889	ØQ	1 910 636	ØR	82 091 978

**CADRE B** **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM					NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>			NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ		

**CADRE C**

<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG	UH	UK		
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>e</sup> du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	418 354	UR	24 222	US	394 132		
	Autres immobilisations financières			UT	2 869	UV	426	UW	2 443		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	182 765		182 765				
	Autres créances clients			UX	11 150 300		11 150 300				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 648		2 648				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	215		215				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	861 576		259 127		602 449		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	748 478		748 478				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)			VC	152		152				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	133 814		133 814				
	Charges constatées d'avance			VS							
	<b>TOTAUX</b>				VT	13 501 171	VU	12 502 147	VV	999 023	
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD	30 617						
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	6 296						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 045 346		3 259 575		2 785 771			0
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	49 084 356		49 084 356					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 234 131		8 234 131					
Personnel et comptes rattachés			8C	961 623		961 623					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 561 654		1 561 654					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	0		0					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 955		7 955					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	722 921		722 921					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	2 913 173		2 913 173					
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 714 142		1 714 142					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	17 000		17 000					
<b>TOTAUX</b>				VY	71 262 300	VZ	68 476 529		2 785 771		0
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 237 926	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise :		CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
								WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	2 358	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	2 358	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	986 534	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	986 534	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	-2 667	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8
		- imposées au taux de 0 %							ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	WR	986 225
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	1 171 494
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV
		- imposées au taux de 0 %							WH
		- imposées au taux de 19 %							WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation <input type="text" value="2A"/> )								XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
	Majoration d'amortissement*								XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	599 426	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	599 426	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD		
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH	3 609 558
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	0		
				déficit (II moins I)				XJ	2 623 333
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	2 623 333





**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Abis**  
**2020**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

N° SIRET : 53743318700011

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 DGI DGE Rue Courtois  
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

<b>I - RÉINTÉGRATIONS</b>		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)		E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	986 225		
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E 9	0		
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7			
		<b>TOTAL I</b>	E 3	986 225	
<b>II - DÉDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		E 4	1 838 638
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	1 770 920		
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y			
	• imposées au taux de 15 %	E 6			
	• imposées au taux de 0 %	E Z			
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7			
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8			
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9			
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>		TOTAL II		F 1	3 609 558
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0		
	Déficit (II-I)	F 3		2 623 333	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0		
	Déficit	F 9		2 623 333	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	2 132 623	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>		
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	2 132 623	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	2 132 623	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>		<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS POUR RISQUES SOCIAUX	<b>8X</b>	137 521	<b>8Y</b> 125 812
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERES	<b>8Z</b>	147 903	<b>9A</b> 125 835
PROVISION POUR DEMANTELLEMENT	<b>9B</b>		<b>9C</b> 764 755
Provisions pour dépréciation *			
PROVISION SUR IMMOBILISATIONS (VNC <>VALEUR NETTE FISCALE)	<b>9D</b>	82 900	<b>9E</b>
PROVISIONS SUR MALI TECHNIQUE EN CAS DE FUSION -REGIME DE FAVEUR	<b>9F</b>	538 525	<b>9G</b>
PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX NON DEDUCTIBLES	<b>9H</b>		<b>9J</b> 90 330
Charges à payer			
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE (ORGANIC)	<b>9K</b>	79 685	<b>9L</b> 64 762
	<b>9M</b>		<b>9N</b>
	<b>9P</b>		<b>9R</b>
	<b>9S</b>		<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	986 534	<b>YO</b> 1 171 494
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2020**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 DGI DGE Rue Courtois  
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	4 506 952
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	4 506 952
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	2 623 333
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>H9</b>	<b>7 130 285</b>

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-5 945 605	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-1 069 918		Dividendes	- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-7 015 522		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG		-7 015 522					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	18 398 468		
	Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8	257 653		XQ	5 070 259					
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 470 591		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	159 716		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	9 637 218					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	34 736 252		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	863 913		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z	2 202 528					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	3 066 441		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	13 748 503		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	8 729 413		
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	7 910 100		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,85 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-2 623 333	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

N° SIRET : 53743318700011

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-2 623 333	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-2 623 333	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	TERRAINS	213 650			213 650	
	2	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	125 118	125 118		0	
	3	INSTALLATIONS TECHNIQUES	768 067	365 982		402 085	
	4	MATERIEL ENGINS GROS OUTILL	1 341 059	1 194 653		146 406	
	5	AGENC. CONSTRUCTIONS LOCATI	24 892	24 892		0	
	6	MATERIEL DE TRANSPORT	206 473	199 366		7 107	
	7	MATERIEL DE BUREAU	625	625		0	
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	626 517	412 867	412 867			
	2	15 000	15 000	15 000			
	3	0	-402 085	-402 085			
	4	383 094	236 688	236 688			
	5	0	0				
	6	47 635	40 528	40 528			
	7	0	0				
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			302 998			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : .....01/01/2019..... et clos le : .....31/12/2019.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>			
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectifs moyens du personnel										YP	212		
Dont apprentis										YF	2		
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	67 647 391		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL	705 082		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	673 405		
TOTAL 1										OX	69 025 878		
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	201 030		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	11 256		
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD	4 327 545		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	4 539 831		
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Achats										ON	13 141 478		
Variation négative des stocks										OQ	1 138 420		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	29 665 994		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	4 823 860		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	1 284 851		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	52 386		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	11 256		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY	402 085		
TOTAL 3										OJ	50 520 330		
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	23 045 379
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	23 045 379		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>													
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX			
Effectifs au sens de la CVAE										EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY	/ /		
Date de cessation										HR	/ /		

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 3 7 4 3 3 1 8 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

ADRESSE (voie) 0002 rue Gaspard Coriolis

CODE POSTAL 44307

VILLE NANTES CEDEX 03

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST		2 rue Gaspard Coriolis	
SIRET	5 3 7 4 3 3 1 8 7 0 0 0 1 1	44307 NANTES CEDEX 03	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
44307 NANTES CEDEX 03			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA BOUYGUES 0032 Avenue Hoche 75008 PARIS	
SIRET	5 7 2 0 1 5 2 4 6 0 0 2 1 6

## B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--	---

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 <b>Résultat fiscal</b> Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	2 623 333
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : JD EDWARDS

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du comptable : .....	
Tél : .....	
– du conseil : .....	
Tél : .....	
– du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél : .....	
– N° d'agrément : .....	

## SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société	CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST	<b>31/12/2019</b>
Adresse	0002 rue Gaspard Coriolis	
	44307 NANTES CEDEX 03	
Numéro SIRET	53743318700011	

### I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
<b>Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j &lt; 150 000 € indiquer 0)</b>	j	0

### II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

## REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

## Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

31/12/2019

Adresse

0002 rue Gaspard Coriolis

44307 NANTES CEDEX 03

Numéro SIRET

53743318700011

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = <math>a1 + b1 - c1</math></b>		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	
<b>PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = <math>h1 - e1</math> (3)</b>		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
<b>INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = <math>i1 - j1</math> (4)</b>		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = <math>d1 - j1 - k1 + l1</math></b>		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>	

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8		

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

#### MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



**ANNEXE C :**  
**COTATION BANQUE DE FRANCE**



Banque de France  
Service des Entreprises

917780 4461 2178  
C90 1/ 1 4



Référence du courrier :  
COTEJ/537433187

CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST  
M TRESCOS PASCAL  
2 RUE GASPARD CORIOLIS  
44300 NANTES

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.



Le 07 juillet 2020

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Euro système, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation C3++.**

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice,  
Hassiba KAABECHE

La cotation

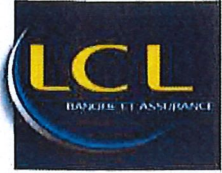


Ref : CotEJsr0



**ANNEXE D :**  
**ATTESTATION DE BON FONCTIONNEMENT**  
**BANCAIRE**





**BANQUE  
DES ENTREPRISES**

**Centre d'Affaires Entreprises LOIRE ATLANTIQUE**  
2 rue du Marchix  
CS 60613  
44006 NANTES Cedex 1

### LETTRE D'HONORABILITE 2020

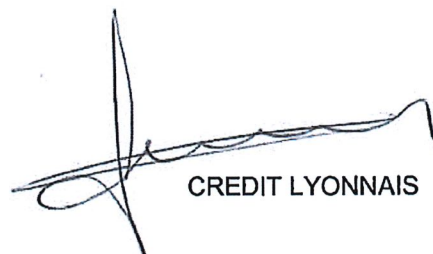
Nous, CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de EUR 2.037.713.591,00 dont le Siège Social est à 69002 LYON (FRANCE), 18, rue de la République et le Siège Central à 94811 VILLEJUIF (FRANCE), 20, avenue de Paris, représenté par Madame Catherine Meunier, Directrice du Centre d'Affaires Entreprises Loire Atlantique, 2 rue du Marchix, 44006 NANTES Cedex 1 (FRANCE), attestons par la présente que,

la Société CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST au capital de EUR 7.323.000,00 dont le Siège Social est à 44300 NANTES (France), 2 rue Gaspard Coriolis, ZAC de la Chantrerie, est honorablement connue,

à notre connaissance, elle satisfait tant en France qu'à l'étranger, à la réalisation d'importants marchés,

nous entretenons d'excellentes relations avec cette Société, dont les engagements envers notre Etablissement ont toujours été correctement tenus.

Fait à Nantes, le 08/01/2020,



CREDIT LYONNAIS

**LCL**  
Centre d'Affaires Entreprises Loire-Atlantique  
2 rue du Marchix - CS 60613  
44006 NANTES CEDEX 1